

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BUOUX
DU JEUDI 28 MAI 2009

DELIBERATION N° 09 - 24

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation : 20.05.2009

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de votants : 11 (une procuration)

L'an deux mil neuf, le jeudi 28 mai à 18 heures, le Conseil Municipal de BUOUX, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Alain CAYLA, Maire.

Présents : M.M. Cayla, Morard, Planchon, Roux, Boyer, Chazine, Chabaud Claude, Ducloux, Leporati et Barthélémy.

Absent : M. Chabaud Marc

A été élu secrétaire : M. Barthélémy Christian

OBJET :

MODIFICATION DES STATUTS DU SIRTOM

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération N° C09-006 en date du 29 janvier 2009, le Comité Syndical du SIRTOM a approuvé la nouvelle rédaction de son article 4 et a décidé de la soumettre à chaque commune et à chaque communauté de communes.

La nouvelle rédaction de l'article 4 est la suivante :

Ce syndicat a pour objet la réalisation et la gestion des équipements nécessaires à la gestion des déchets ménagers et assimilés, ainsi que l'organisation et la gestion de la collecte pour les communes qui en feront la demande dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

Ce syndicat pourra, si sa capacité de collecte et de traitement l'y autorise, exercer ses compétences auprès de communes situées hors de son territoire et auprès de professionnels qui en feraient la demande.

Ce syndicat pourra également mettre à disposition ses installations techniques ainsi que ses installations de lavage pour les véhicules de collecte utilisant son quai de transfert.

Cela donnera lieu dans tous les cas à la signature de conventions pour prestations de service au profit de tiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'approuver la nouvelle rédaction de l'article 4 telle que définie ci-dessus

**Ainsi fait les jour, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents.**

**Pour copie conforme,
Le Maire, Jean-Alain CAYLA**

*Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
Affichage du : 10.06.2009*